

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Juin 2024

Commune
de AZÉ
41100
(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
06/06/2024

En exercice	Présents	Votants
14	10	13

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames, BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. LELEU Eric
M. TYTGAT Loïc
M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis

Mme RENOU Christelle est désignée secrétaire de séance.

Mme CHERAMY informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024, avec le prix de revient des repas.

Considérant le nombre de repas servi, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2023/2024, Madame CHERAMY et la commission des affaires scolaires proposent de conserver le prix de 4.10 euros pour les enfants pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT :

de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2024/2025 à : 4.10 € le repas pour les enfants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

RENOU Christelle

N° 2024-30 Tarifs cantine
enfants 2024/2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

01 JUL. 2024

Déposé en ligne le 04 JUL. 2024